

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint
Date d'envoi des documents budgétaires : 1^{er} avril 2025
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

PRESENTS : Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Florence TEYSSIER par Laurent ROUSSET, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

ABSENT : Claude VIAL,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_022

OBJET : Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1245 du 17 septembre 2022 relatif au Compte Financier Unique, applicable aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ou M4 pour les services publics industriels et commerciaux (SPIC), applicable à la commune d'Aurec sur Loire,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, établi conjointement par le comptable public compétent et le Maire d'Aurec sur Loire, en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que le CFU présente une vision synthétique et consolidée des finances communales, garantissant une meilleure lisibilité et transparence des comptes ;

Monsieur le Maire, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, quitte l'assemblée après la présentation des documents budgétaires du CFU, pendant l'exercice du vote.

L'assemblée désigne Bernard BOURGIE pour assurer la présidence de la séance le temps du vote du CFU.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

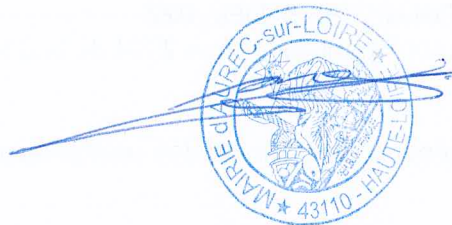
Selon les documents de présentation des CFU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du Budget Général de la Commune,
- Prend acte de la clôture de l'exercice budgétaire correspondant et de la conformité des résultats financiers du Budget Général de la Commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,

Bernard BOURGIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 16 AVR. 2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Aurec-sur-Loire, le 16/04/2025
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Aurec-sur-Loire, le 16/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES : Pour : 24

Contre : 4

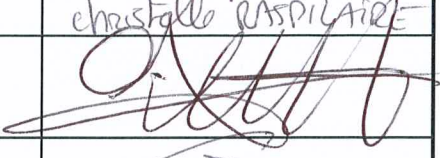
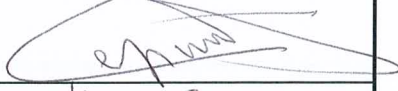
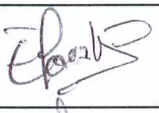
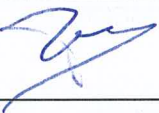
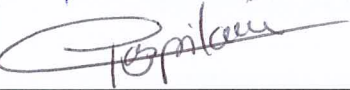
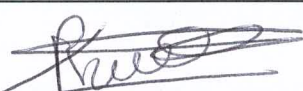
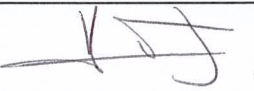
Abstention : 0

Date de convocation : 8/4/25.

Date envoi du budgetaire : 16/4/25.

Sébastien ARNAUD	
Michel BEAL	
Bernard BOURGIE	
Maurice CHAMPAVERE	
Stéphanie CUSSONNET	
Christophe DEVUN	
Sébastien DIONET	Représenté par Tanal PAULET
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Pierre FERRET	
Maria BONNAVAND	
Joëlle GOMEZ	
Pauline GRANGER	
Laura GRIMA	Représentée par C. DEVUN

ARRETE ET SIGNATURES

Pascal HAURY	Représenté par B. BOURGIE
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Nathalie JOLIVET	
Thierry LEPROUST	
Caroline MONCHANIN	Représentée par S. COSSONNET
Elisabeth MOULIN	
Maryse PARRAT	
Marcel PAULET	
Patrice PEYRARD	
Christelle RASPILAIRE	
Laurent ROUSSET	
Florence TEYSSIER	Représentée par
Yvon VALEYRE	
Lucie VARILLON	Représentée par A. VERGNON
Alexandre VERGNON	

Certifié exécutoire par le *Maire*, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16 AVR. 2025 et de la publication le 16 AVR. 2025

A Aurec-sur-Loire, le 16 AVR. 2025



l'adjoint
B. BOURGIE

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DE

PREFECTURE HAUTE LOIRE
Monsieur le Préfet
6 avenue du Général de Gaulle
43000 LE PUY EN VELAY

Nos Réf : 2025_L_103 - Affaire suivie par CV/JG/BF

Objet : Constatations d'erreurs dans l'édition du Compte Financier Unique de l'année 2024

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe des constatations faites par les services de l'État et de notre collectivité concernant des erreurs dans l'édition du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2024.

Lors de la préparation du budget pour l'année 2025 et de la première édition du CFU pour l'exercice 2024, les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), en collaboration avec notre trésorier public et le conseiller aux collectivités, ont relevé des anomalies. Les restes à réaliser, transmis par notre service comptabilité, ont été correctement envoyés. Cependant, les résultats enregistrés par les services de la DGFIP comportent des erreurs.

Ces erreurs ont été identifiées lors des échanges par mail entre nos services et lors de la réunion de préparation avec le conseiller aux collectivités de la trésorerie. Malgré ces constatations, les comptes dits "cerclés" ne peuvent être corrigés par les services de la DGFIP.

Lors de la délibération du CFU, il sera donc constaté que le CFU validé par la trésorerie comporte des erreurs. Néanmoins, notre collectivité présentera les données justes et réelles, et annexera tous les documents justificatifs nécessaires.

Il est également à noter que l'annexe verte, qui n'a pas été correctement éditée numériquement, sera annexée au dossier.

L'objectif est d'informer précisément les conseillers municipaux lors du vote du budget, afin de garantir la sincérité des comptes et de respecter les principes de transparence et de rigueur budgétaire.

Je vous remercie de l'attention portée à cette information et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

Claude VIAL



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE

10 janvier 2025 09:37:44

Collectivité : COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE

Budget : Budget Communal Aurec Sur Loire

2024

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	845		0,00 €	0,00 €	2 880,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020		34 972,80 €	24 939,36 €	4 147,20 €
2128 - Autres agencements et aménagements	515		0,00 €	172 035,12 €	6 725,52 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	325		0,00 €	70 632,51 €	110 085,72 €
21578 - Autre matériel technique	020		25 742,61 €	18 039,23 €	2 473,09 €
21578 - Autre matériel technique	325		0,00 €	12 687,37 €	558,60 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020		50 000,00 €	40 755,97 €	7 006,80 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	633		0,00 €	20 430,65 €	16 632,00 €
2313 - Constructions (en cours)	020		365 883,03 €	204 303,71 €	139 436,40 €
2313 - Constructions (en cours)	0341		0,00 €	37 688,71 €	11 232,00 €
2313 - Constructions (en cours)	312		984 726,38 €	371 599,63 €	127 079,36 €
2313 - Constructions (en cours)	317		0,00 €	0,00 €	3 168,00 €
2313 - Constructions (en cours)	322		2 691,60 €	0,00 €	2 691,60 €
2313 - Constructions (en cours)	338		70 264,51 €	42 460,95 €	7 594,80 €
2313 - Constructions (en cours)	518		41 760,00 €	546 728,00 €	41 576,77 €
2313 - Constructions (en cours)	61		3 564,00 €	0,00 €	3 564,00 €
2313 - Constructions (en cours)	64		1 280 897,04 €	747 657,94 €	350 943,71 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	512		101 878,00 €	58 474,80 €	2 520,30 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	845		389 581,36 €	276 971,79 €	16 689,38 €
Total des dépenses			3 351 961,33 €	2 645 405,74 €	857 005,25 €

Certifié par l'ordonnateur



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

10 janvier 2025 09:37:44

EN RECETTE

Collectivité : COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE

Budget : Budget Communal Aurec Sur Loire

2024

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	11		63 000,00 €	0,00 €	11 255,00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	64		0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	023		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	11		0,00 €	15 000,00 €	28 142,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	64		165 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
13272 - Subv. non transf. FEDER	312		268 268,00 €	0,00 €	305 431,40 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	312		221 490,85 €	2 493,23 €	70 745,85 €
1641 - Emprunts en euros	01		1 975 299,95 €	1 007 600,00 €	967 699,95 €
		Total des recettes	2 696 058,80 €	1 028 093,23 €	1 761 274,20 €

Certifié par l'ordonnateur



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	16 121,34	0,00	0,00	493 539,71	10 077,48
A125	Constructions	174 085,38	89 170,64	0,00	0,00	0,00	84 914,74
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	10 387,76	0,00	3 769,20
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	1 273 118,11	0,00	0,00	1 143 879,20	480 619,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	0,00	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	16 121,34	0,00	493 539,71	10 077,48
A125	Constructions	174 085,38	89 170,64	0,00	0,00	84 914,74
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	10 387,76	0,00	3 769,20
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	1 273 118,11	0,00	1 143 879,20	480 619,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	98 387,01	0,00	0,00	5 490,00	241 411,08
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	10 387,76	0,00	48 781,32
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	1 391,15	0,00	0,00	6 300,12	3 474,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 024 263,53	487 660,65	0,00	0,00	371 971,63	164 631,25
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	21 432,00	0,00	0,00	1 019 435,71	68 268,60
6	Action économique	763 481,88	747 657,94	0,00	0,00	0,00	15 823,94
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	21 881,34	0,00	0,00	234 221,45	36 990,34
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	0,00	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	98 387,01	0,00	5 490,00	241 411,08
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	10 387,76	0,00	48 781,32
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	1 391,15	0,00	6 300,12	3 474,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	487 660,65	0,00	371 971,63	164 631,25
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	21 432,00	0,00	1 019 435,71	68 268,60
6	Action économique	763 481,88	747 657,94	0,00	0,00	15 823,94
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	21 881,34	0,00	234 221,45	36 990,34
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C2.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	16 121,34	0,00	0,00	493 539,71	10 077,48
A125	Constructions	174 085,38	89 170,64	0,00	0,00	0,00	84 914,74
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	10 387,76	0,00	3 769,20
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	1 273 118,11	0,00	0,00	1 143 879,20	480 619,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	0,00	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	16 121,34	0,00	493 539,71	10 077,48
A125	Constructions	174 085,38	89 170,64	0,00	0,00	84 914,74
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	10 387,76	0,00	3 769,20
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	1 273 118,11	0,00	1 143 879,20	480 619,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	519 738,53	0,00	0,00	0,00	519 738,53
A125	Constructions	174 085,38	0,00	0,00	0,00	174 085,38
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	14 156,96	0,00	0,00	0,00	14 156,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 897 616,42	0,00	0,00	0,00	2 897 616,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C2.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	98 387,01	0,00	0,00	5 490,00	241 411,08
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	10 387,76	0,00	48 781,32
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	1 391,15	0,00	0,00	6 300,12	3 474,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 024 263,53	487 660,65	0,00	0,00	371 971,63	164 631,25
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	21 432,00	0,00	0,00	1 019 435,71	68 268,60
6	Action économique	763 481,88	747 657,94	0,00	0,00	0,00	15 823,94
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	21 881,34	0,00	0,00	234 221,45	36 990,34
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	0,00	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	98 387,01	0,00	5 490,00	241 411,08
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	10 387,76	0,00	48 781,32
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	1 391,15	0,00	6 300,12	3 474,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	487 660,65	0,00	371 971,63	164 631,25
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	21 432,00	0,00	1 019 435,71	68 268,60
6	Action économique	763 481,88	747 657,94	0,00	0,00	15 823,94
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	21 881,34	0,00	234 221,45	36 990,34
TOTAL		3 605 597,29	1 378 410,09	10 387,76	1 637 418,91	579 380,53

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	345 288,09	0,00	0,00	0,00	345 288,09
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	59 169,08	0,00	0,00	0,00	59 169,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 165,27	0,00	0,00	0,00	11 165,27
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 024 263,53	0,00	0,00	0,00	1 024 263,53
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 109 136,31	0,00	0,00	0,00	1 109 136,31
6	Action économique	763 481,88	0,00	0,00	0,00	763 481,88
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	293 093,13	0,00	0,00	0,00	293 093,13
TOTAL		3 605 597,29	0,00	0,00	0,00	3 605 597,29

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.